

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propr

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. Cloutier, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE. — Avis. — **Pédagogie:** — Témoignages de sympathie. — Une idée pratique. — Les Gee Hings. — Rapport des inspecteurs d'écoles : B. Lippens. — Compte rendu de la 99^{ème} réunion des instituteurs catholiques de Montréal. — Bureau des examinateurs catholiques de Saint-Ferdinand d'Halifax (1^{ère} suite). — **Partie pratique:** Instruction religieuse. — Langue française : Dictées : I, Le vin. — II, L'absoute des marins à Alger. — Exercices d'invention et de rédaction. — Un nouvel inspecteur d'écoles. — Langue anglaise, 28^{ème} leçon. — Tenue des livres. — **Divers :** Mathématiques. — La "Revue canadienne." — Le "Naturaliste canadien." — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

[Du Quotidien]

"L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, l'intéressante publication de MM. Cloutier et Magnan, vient de reparaitre sur la scène, rédigé avec plus de soins et d'intelligence que jamais après deux mois de vacances.

Ce vaillant et fidèle ami de l'instituteur et de l'écolier entre avec son premier numéro de septembre dans sa seizième année d'existence.

Ses rédacteurs promettent dans la présente année scolaire de continuer à combattre en faveur d'une *carrière* enseignante dans notre province et à faire connaître les meilleures méthodes pédagogiques.

Nos meilleurs souhaits de prospérité à L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, à l'occasion de son seizième anniversaire".

AVIS

L'envoi de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE sera discontinué à tous ceux qui ne paieront pas leur abonnement d'ici au 1^{er} janvier 1895. Seul et dernier avis.

Une idée pratique

Samedi, 29 du courant, réunion des instituteurs catholiques de Québec à l'École normale Laval. Ouverture de la première séance : 9^h heures précises du matin.

Le 28 septembre 1892, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, prenant en considération la situation précaire que les contribuables font aux instituteurs et aux institutrices, adoptait à l'unanimité la motion suivante : (1)

"Sur proposition de M. L.-R. Masson,

Témoignages de sympathie

Dans son numéro d'août dernier, le *Naturaliste canadien* a la bonté de qualifier L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE "d'excellente revue, qui fait honneur à la classe enseignante de Québec".

(1) Extrait des délibérations du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 28 septembre 1892.

secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, la motion suivante est adoptée :

“ Afin de stimuler le zèle et, en une certaine mesure, améliorer la position des membres laïcs du corps enseignant, qu'il soit résolu :

“ 1. Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïcs des écoles élémentaires qui auront rempli leurs devoirs avec plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tel règlement qui seront faits par les comités du Conseil de l'Instruction publique ;

“ 2. Que le gouvernement soit prié de faire mettre une *somme suffisante* à cette fin, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique.”

Les italiques sont de nous.

Nous sommes au 15 septembre 1894.

Il y a donc deux ans que l'idée émise par S. G. Mgr. Bégin et l'honorable M. Masson attend, avec une patience désespérante, sa désirable et facile réalisation.

La présente année scolaire nous ménage-t-elle une agréable surprise ? Sera-t-elle favorable au corps enseignant des écoles primaires ?

Espérons-le.

Il est à souhaiter surtout qu'à la prochaine session de notre Législature provinciale le gouvernement, appuyé par la députation entière, inscrive sur le *budget* l'item suivant :

Encouragement aux instituteurs et aux institutrices : \$25,000.

Ce sera du nouveau.

Depuis 1867, la province de Québec n'a pas été absolument prodigue en faveur de ceux qui ont pour mission de répandre au sein des campagnes les plus reculées les lumières de l'instruction et les bienfaits de l'éducation chrétienne.

Les compagnies de chemins de fer, les entrepreneurs, les cabaleurs d'élection, etc., se sont enrichis au dépend du trésor public. Cependant, l'État, chez nous, n'a jamais aidé sérieusement celui qui par, vocation et par patriotisme dépense ses forces, use sa vie au service de la jeunesse.

Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps, si nous voulons relever le niveau de nos écoles primaires.

Les statistiques constatent que le personnel enseignant des écoles primaires catholiques dans la province de Québec est composé de 7,500 membres (1).

Ce nombre se décompose comme suit :

Instituteurs religieux.....	750
Institutrices religieuses..	2150
Instituteurs laïcs.....	350
Institutrices laïques.....	4250

En résumé : Inst. relig.. 2900, laïcs.. 4600

Ainsi les instituteurs laïcs sont presque le double des instituteurs congréganistes. Et l'étendu considérable de nos paroisses, le peu de densité de la population, tout indique que l'élément laïc l'emportera toujours sur l'élément religieux.

Il faut donc reconnaître que le professorat laïc est une nécessité, chez nous ; que ceux qui entrent dans cet état rendent d'immenses services à la religion, aux familles, au pays tout entier.

Cependant, à l'encontre de la justice, de la raison et du bon sens, aucune classe de la société n'est plus mal rétribuée, plus injustement traitée, chez nous, que celle de l'instituteur.

Puisque par nécessité matérielle on est obligé d'avoir recours à l'élément laïc dans la gouverne des écoles, que ne prend-on les

(1) Le personnel des collèges classiques n'est pas compris dans ce tableau.

moyens de faire de l'enseignement une véritable carrière, de manière que ceux qui l'embrassent par goût et par vocation y passent leur vie et ne soient pas tentés de la quitter pour des raisons de piastres et de centins.

C.-J. MAGNAN.

Les Gee Hings (1)

(Traduit pour l'Enseignement primaire.)

Les pays de l'Europe ne sont pas les seuls où les sociétés secrètes exercent leurs ravages. La Chine, ce vaste et peuplé empire qui compte plus de 400,000,000 habitants, et qui, depuis tant de siècles a toujours été si récalcitrant à toute civilisation, renferme cependant une quantité innombrable de ses sujets appartenant à ces sociétés détestables et malfamées. Les autorités chinoises qui connaissent tout le mal qu'elles peuvent faire à l'Etat, les poursuivent avec acharnement et punissent par la dernière des rigueurs tous les membres qu'elles peuvent découvrir. Voilà pourquoi un si grand nombre de Chinois inondent les Etats de l'Union américaine.

Les Etats-Unis renferment un grand nombre de ces perturbateurs de l'ordre public, de ces fauteurs de la révolte aux lois établies.

L'une de ces sociétés délétères a son centre d'action à Chicago. Elle a pour chef *Lee Hung* de New-York, qui habite Chicago depuis dix ans. Il parcourt tous les Etats de l'Union et visite les sociétés *Gee Hings*, (c'est ainsi que se nomme celle dont il fait partie), et organise de nouvelles loges partout où il peut le faire. Il est bien connu des autorités chinoises. Son but principal est de faire déposer l'empereur actuel des Chinois avant de retourner dans son pays retrouver ses

femmes. Il comprend l'anglais mais ne veut jamais parler des plans des *Gee Hings*.

Il a présidé dimanche, 26 août, une grande assemblée de ses compatriotes, à Chicago, où il compte environ deux mille adeptes.

Voici comment le *Saturday Blade* rend compte de cette réunion abominable :

" Il y a dans Chicago une conspiration pour détrôner le présent empereur de la Chine. *Lee Hung* en est le chef, et dimanche soir, dans leur quartier général, dans Chart Street, au moins une douzaine de *Tremblants célestes* ont été initiés aux affreux mystères de la société des *Gee Hings*.

Gee Hings signifie " *Franc Maçon* ; en chinois, cela signifie aussi : " Mort dans l'espace de vingt-quatre heures après découverte. "

Le but reconnu et avoué de la société des *Gee Hings* est de déposer le présent empereur, que les Chinois déclarent être un Tartare, et qui n'a aucun droit de régner sur le céleste empire. "

L'empereur et un grand nombre de l'armée chinoise pensent différemment, mais comme la société des *Gee Hings* fleurit en Chine semblable au foin vert, il n'est pas du tout impossible que la guerre actuelle puisse dégénérer en guerre civile ; du moins c'était l'opinion générale à l'assemblée des *Gee Hings*, dimanche dernier à Chicago.

Il y a deux mille membres de cette société dans cette ville. Dimanche était le jour de la fête patronale des *Gee Hings* et leur salle de Chart Street était littéralement encombrée. Dans cette salle bondée de monde, ils étaient assis à terre les jambes croisées.

Deux fois les *mots de passe* et les signes de l'association furent répétés, après quoi on procéda à l'ordre du jour.

Les pipes remplies d'opium et de tabac furent mises de côté et l'on procéda à l'initiation des nouveaux membres. D'horrifiques serments, prononcés en langue

(1) *Gee Hings*, nom de la secte franc-maçonnique chinoise.



prononcés, et chaque nouvel adepte jura la mort de quiconque trahirait quelques secrets de la société.

Ensuite commença la partie la plus sinistre et la plus révoltante de la cérémonie. A un signal donné, ces horribles créatures s'élançèrent pêle-mêle dans le couloir de la chambre à fumer.

Dans une main, le Grand-Maitre des cérémonies tenait un vase de porcelaine et de l'autre une lancette.

Il passa devant chaque aspirant et chaque membre, dont il obtint, par une incision volontaire que chacun se fit au bras droit, une demi-once de sang. Ceci accompli, la horde ignoble entra dans une espèce de délire turbulent, et se mit à chanter une hymne funèbre en sautant et dansant autour de la chambre à pas cadencés. Le nuage épais de fumée d'opium dans lequel ils manœuvraient et respiraient était encore plus supportable que le personnage ignoble devant lequel chacun s'arrêta, pour compléter la cérémonie du jour en avalant une gorgée du sang humain encore tout chaud qui venait d'être tiré des veines des assistants. Ensuite chacun reprit sa pipe et se remit à causer. On discuta sur les événements du jour, c'est-à-dire, la guerre entre la Chine et le Japon, et on lut un mémoire des membres de la *Gee Hing* actuellement enrôlés dans l'armée chinoise. Avec la tendance orientale à la révolution, les Chinois s'enrôlent tous les jours dans la *Gee Hing*, depuis que la loi qui condamnait à mort tous ceux qui étaient convaincus d'en faire partie est abolie. Le secret des membres, gardé depuis vingt ans, est sur le point d'être mis de côté et il pourrait bien arriver que l'armée Chinoise, au lieu de marcher contre les Japonais, dirigeât sa marche sur Pékin.

Les *Gee Hings* déclarent que la guerre actuelle ne se terminera pas avant que les Chinois aient mis sur le trône un membre de

l'ancienne dynastie et aient tué leur empereur Tartare.

Le parti que vont prendre les Chinois de Chicago dans la prochaine révolution sera décidé à la réunion des *Gee Hings*, dimanche, neuf septembre, où les Grands-Maitres maçons de la Chine et de San-Francisco prononceront des discours.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

« Mon district d'inspection fait partie du circuit du bureau des examinateurs de Montréal, ce qui n'empêche pas les neuf dixièmes des aspirantes au brevet d'institutrice d'aller se présenter aux bureaux de St-Hyacinthe, de Nicolet ou de Trois-Rivières. La raison est facile à donner. Je ne veux rien dire de désagréable contre les membres de ces bureaux, mais je crois sincèrement que le système ne répond plus aux besoins du jour, et que le temps est venu d'avoir des examens uniformes et un bureau central pour toute la province. D'après les termes de leur engagement, les instituteurs et institutrices s'obligent à chauffer les salles de classe à leurs frais. C'est un très mauvais système qui ne devrait pas être toléré plus longtemps. Pour ménager le combustible, on supprime la ventilation, et pour une économie vraie ou prétendue de quelques piastres, on sacrifie la santé des enfants.

Malgré les efforts que j'ai faits pour faire mettre à exécution le programme d'études approuvé, ce programme est encore lettre morte dans un grand nombre d'écoles. Non seulement le dessin, l'agriculture et les connaissances usuelles sont négligés, (ce qui est bien excusable après tout, car comment peut-on exiger d'une personne qu'elle enseigne ce qu'elle ne connaît pas?) mais la langue française et l'arithmétique ne servent pas suffisamment à développer l'intelligence des élèves. Il y a trop de par cœur, trop d'exercices purement mécaniques. On rencontre fréquemment des élèves ayant parcouru toute

l'arithmétique et toute la grammaire, qui sont incapables de faire un petit compte, de résoudre un problème pratique ou d'écrire une simple lettre. Toutefois je me plais à constater que la lecture à haute voix et l'écriture, sont incomparablement meilleures que par le passé.

Pour avoir un bon personnel enseignant, il faut faire de l'enseignement une carrière entourée de considération et rémunérée convenablement. L'instabilité de la position, l'insignifiance des traitements accordés, le peu de soin qu'on met à recruter les sujets, le manque à peu près complet de récompenses, de promotions, de moyens d'encouragement en faveur de ceux et de celles qui se distinguent par leur zèle et leur capacité, le défaut d'émulation, voilà autant d'obstacles sérieux au progrès de notre enseignement primaire.

On a dit avec raison : Tel maître, telle école. La clef des réformes à opérer dans notre système d'éducation est là tout entière.

Qu'un pays s'impose le sacrifice de créer un corps enseignant d'élite, tant sous le rapport de la moralité que de la capacité, et le récompenser selon les services qu'il rend à la société, et il verra fleurir et développer l'instruction publique.

A plus forte raison, ceux qui sont appelés à diriger, à contrôler, à surveiller ce personnel enseignant, ceux qui président à l'organisation scolaire, doivent-ils être parfaitement au courant des rouages compliqués qui en forment l'ensemble.

Comme l'a très bien fait remarquer un éminent prélat "là où il y a lieu de faire des réformes, il faut laisser aux hommes de l'art le soin de les opérer graduellement et sans soubresaut."

Or, la réforme la plus urgente, c'est d'exclure du corps enseignant les nullités et les incapacités, de faire de l'enseignement une carrière. Après le sacerdoce, l'enseignement est la plus noble et la plus utile des professions. Elle n'est pas honorée, surtout elle n'est pas rétribuée comme elle le mérite; il n'y a pas deux opinions sur ce point.

Peut-on raisonnablement espérer d'attirer dans l'enseignement des jeunes personnes ayant reçu une éducation distinguée que doit posséder une bonne institutrice, en leur offrant des avantages qu'une servante refuserait avec dédain?

Est-il possible de supposer qu'un homme instruit se livre à la tâche ingrate d'élever la jeunesse moyennant un traitement que ne voudrait pas accepter un simple copiste, voire même un commis de magasin?

Cent fois j'ai eu l'occasion de constater que la prospérité d'une école, ou des écoles d'une municipalité, ou des écoles d'un pays, est en raison directe des avantages offerts au personnel enseignant. J'ai eu un exemple frappant dans mon district d'inspection. Dans le comté de Chambly, les traitements sont beaucoup plus élevés que dans le comté de Richelieu. Aussi n'éprouve-t-on aucune difficulté à trouver des titulaires capables, et à les conserver pendant des années. Dans les municipalités rurales du comté de Richelieu, ce sont des changements continuels d'institutrices, et des écoles pitoyables, à quelques exceptions près."

B. LIPPENS,

Insp. d'écoles.

Quatre-vingt-dix-neuvième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 26 mai

1894

Etaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. C. Dupuis, inspecteur d'écoles ; M. L. Grondin, ancien inspecteur d'écoles ; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. J.-O. Cassegrain, G. Famelart, F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, G. Couture, H. Bergeron, A. Allaire, A.-R. Prendergast, G. Robillard, E.-J. Colfer, J. Lavallée, O.-E. Dallaire, N. Gagnon, J.-E. Bernier, J.-S. Laprade, J.-S. Teasdale, L.-O. Doré, F. Viens, J. Brunet, F. Courtney, H. Grignon, J.-E. Lévesque, G. Elie, W.-H. Tétrault, A. Auger, L.-J.-R. Bellefeuille, J.-S. Ménard, P.-E. Poupart, J.-W. Tremblay, L.-E. Warren, T. Allaire, N. Bélisle, J. Hogan, J.-B. Pâquet, L. Norbert, G.-E. Pagé, Z. Baulne, W. Melo-

che, E.-C. Thibault, J. St-Amour, J.-J. Gagnier, E. Ducharme, M. Guérin, H. Rondeau, C. Leblanc, B. Meloche, J.-A. Roch, P.-J. Jasmin, J.-J. McCullen, N. Barthélemy, P. Provost, D. Gamache, W. Willer, A. Lafond, J. Brabant, N. Latrémouille, N. Brisebois, et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

A neuf heures et demie, le Président, M. Geo. Famelart, ouvre la séance par quelques remarques concernant le programme du jour. Vint ensuite la lecture et l'adoption du compte rendu de la dernière conférence.

Le rapport annuel du trésorier est aussi adopté.

Immédiatement après la perception des contributions ont lieu les élections des officiers.

Les scrutateurs, MM. Allaire et Teasdale, étant choisis, le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président.....	MM. J.-O. Cassegrain.
Vice-président.....	F.-X.-P. Demers.
Secrétaire.....	Nap. Brisebois, (réélu.)
Trésorier	H. Bergeron, (réélu.)
Bibliothécaire.....	S. Aubin.

MM. Dallaire, Hogan, L.-A. Primeau, Tétrault, Pagé, Lacroix, Colfer et Robillard sont nommés membres du conseil d'administration.

M. Famelart, avant de quitter le fauteuil présidentiel, remercie tous ceux des membres qui l'ont aidé durant son terme d'office, et félicite l'assemblée de l'heureux choix qu'elle a fait dans la personne de son nouveau président.

M. Cassegrain regrette que l'assemblée n'ait pas plutôt songé à continuer M. Famelart dans ses mêmes fonctions, dont il a su s'acquitter avec talent et pour le bien de l'Association. Mais puisque le vœu de l'assemblée, ajoute-t-il, en a décidé autrement, j'accepte la présidence et je ferai mon possible pour que les conférences qui vont suivre soient intéressantes et dignes de votre attention.

M. Demers remercie l'assemblée de l'avoir élu son vice-président, et fait en quelques mots l'éloge de M. Famelart, l'ex-président,

qui, dit-il, s'est montré dévoué à l'Association et exact aux diverses réunions des comités qu'il a présidés.

Il est ensuite proposé par M. Demers, appuyé par M. Allaire, que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Adopté.

Les comités nommés à la dernière conférence font rapport :

1° Le comité ayant pour objet la représentation des instituteurs laïques au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique rapporte qu'à sa dernière réunion il a été arrêté ce qui suit :

Aux Honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les soussignés, membres d'un comité nommé par l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, le 26 janvier dernier, pour étudier la question de la représentation des fonctionnaires de l'enseignement primaire dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et aussi pour faire à la requête actuellement devant le dit comité les modifications qu'ils jugeront convenables, expriment le désir que la requête ci-annexée soit substituée à celle adoptée par la dite association au mois de mai 1893.

G. Famelart, président.
N. Brisebois, secrétaire.
U.-E. Archambault.
F.-X.-P. Demers.
A.-D. Lacroix.
G. Robillard.
J.-O. Cassegrain.

Montréal, le 27 avril 1894.

Aux Honorables Membres du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.

La requête des soussignés, représentant l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, expose respectueusement :

Attendu que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est composé des évêques de la province et d'un égal nombre de laïques ;

Attendu qu'il n'est pas désirable de changer cette juste proportion, de manière à don-

ner une majorité à l'élément laïque sur l'élément religieux et *vice versa* ;

Attendu que nous croyons désirable que l'enseignement primaire soit représenté dans le Conseil de l'Instruction publique.

Deux moyens également praticables peuvent être employés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour admettre au nombre de ses membres des hommes qui font de l'enseignement leur profession :

Premier moyen

Demander au gouvernement, aussitôt qu'il y aura vacance parmi les membres laïques du dit comité, de nommer deux fonctionnaires de l'enseignement primaire, dont l'un suggéré par l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval (Québec) et l'autre par l'Association des instituteurs de la région de Montréal.

Deuxième moyen

Ajouter au comité catholique un égal nombre d'instituteurs religieux et d'instituteurs laïques auxquels seraient référés toutes les questions pédagogiques, les programmes d'enseignement, le choix des livres de classe, quant à la méthode, les règlements pour les écoles et en général tout ce qui a trait à l'enseignement primaire.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

G. Famelart, président.
N. Brisebois, secrétaire.
U.-E. Archambault.
F.-X.-P. Demers.
A.-D. Lacroix.
G. Robillard.
J.-O. Cassegrain.

Montréal, 27 avril 1894.

Cette requête et la lettre qui l'accompagne ont immédiatement été envoyées au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire du comité.

L'assemblée approuve l'action du comité.
2^o Le comité qui avait pour objet la célé-

bration de notre 100^{ième} conférence rapporte en substance :

"1^o Qu'il a été décidé de fêter cette 100^e conférence non à sa date véritable, mais bien vers la mi-octobre 1894.

"2^o Qu'il y aura trois séances du soir et deux séances du jour.

"Ces séances auront lieu du 16 au 18 octobre."

"3^o Des conférenciers distingués ont bien voulu promettre leur concours pour la circonstance."

L'assemblée approuve ce rapport. Mais comme il reste encore certaines questions de détail à régler, le comité veut bien accepter d'être continué dans ses fonctions.

M. Robillard demande ce qu'il est advenu de la requête des instituteurs de cette conférence au gouvernement provincial, concernant le mode de payement des instituteurs et des institutrices de la campagne.

M. le Président répond qu'aux dernières nouvelles cette requête était sous considération.

Alors M. l'inspecteur Dupuis se lève pour apprendre à l'assemblée que cette requête n'est plus sous considération pour la bonne raison qu'elle a pris effet, et ouvrant le statut de l'année 1894, p. 95, il lut ce qui suit :

" Art. 2040 des dits statuts est amendé en remplaçant les mots : "chacun des semestres de leur engagement" dans la cinquième ligne par les suivants : "chaque mois d'enseignement" (1).

Comme vous le voyez, continue M. Dupuis, ceux qui enseignent à la campagne seront dorénavant payés tous les mois de l'année scolaire.

A eux de se prévaloir de cette nouvelle disposition de la loi scolaire.

Dès que je pris connaissance de ce fait, j'en fis part aussitôt à tous les secrétaires des municipalités scolaires de mon district, les priant de vouloir bien se conformer à la loi scolaire ainsi amendée.

J'espère que tous mes collègues en ont fait autant.

J'espère aussi que maîtres et maîtresses

(1) Cet article 2040 des S. R. P. Q. correspond à l'art. 241 du Code scolaire, par Paul de Cazes.

sauront apprécier les avantages qui découlent de cet amendement, avantages dont ils sont redevables d'abord à M. G. Robillard qui on a le premier suggéré l'idée à cette Association; puis à cette Association elle-même qui a présenté à ce sujet, une requête au gouvernement, lequel vient d'en reconnaître tout le mérite.

En effet, ce que les instituteurs demandaient par cette requête était juste. Aussi le gouvernement a-t-il tenu à leur rendre justice sous ce rapport. C'est pourquoi l'Association est heureuse de lui en tenir compte, comme elle l'est de lui offrir ses plus sincères remerciements ainsi qu'au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dont l'appui en cette circonstance a contribué beaucoup au succès de notre démarche.

M. Dallaire parlant d'agriculture, dit que dans l'intérêt de la cause agricole à laquelle il se dévoue particulièrement, il serait bon que le *Journal d'Agriculture* fût adressé à tous les inspecteurs d'écoles, tous les instituteurs et institutrices de la province, et conséquemment suggère à l'assemblée d'en faire la demande au département de l'Agriculture qui, je crois, y accèdera facilement.

Les organisations agricoles se généralisent de plus en plus dans notre province, et les instituteurs, ajoute-t-il, peuvent facilement aider au succès de ces organisations.

M. Lacroix approuve M. Dallaire et croit que le gouvernement se rendrait volontiers au désir de l'assemblée, si tel désir lui est exprimé.

M. Robillard propose donc appuyé par M. A. Allaire qu'une requête à ce sujet soit transmise au département de l'Agriculture, et que M. Dallaire soit prié de vouloir bien la transmettre à qui de droit.

Adopté.

M. Dupuis croit que les propriétaires des grands journaux français de cette ville seraient disposés dans le moment à accorder pour une piastre par année, l'édition quotidienne de leurs journaux à tout instituteur ou institutrice de la campagne qui désirerait s'y abonner.

M. Dupuis ajoute qu'il jouit actuellement de cet avantage que les instituteurs et les institutrices de la campagne—dont la plupart n'ont guère les moyens de se payer le

lux de recevoir même un seul journal quotidien—seraient heureux de partager avec moi et dont ils seraient reconnaissants envers ceux qui le leur procureraient.

Il suggère donc à l'assemblée de nommer un comité qui voudra bien s'occuper de la chose.

M. Robillard propose appuyé par M. Brisebois que M. Dupuis veuille bien se charger lui-même de voir les propriétaires des grands journaux français de la ville et de s'entendre avec eux à ce sujet.

M. Dupuis ayant accepté, la motion est adoptée.

(à suivre.)

Bureau des examinateurs catholiques de St-Ferdinand d'Halifax (Mégantie)

PREMIÈRE SESSION

Tenue les 10 et 11 juillet 1894

ÉPREUVES ÉCRITES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

(1ère suite)

HISTOIRE SAINTE

½ heure

- 1° Racontez l'histoire d'Absolon.
- 2° Comment nomme-t-on les chants religieux composés par David ?
- 3° Racontez le jugement qui rendit la sagesse de Salomon si célèbre.
- 4° Quelle fut la cause du schisme des dix tribus ?
- 5° Que vit Balthasar sur la muraille de son palais pendant le dernier de ses festins ?

HISTOIRE DU CANADA

½ heure

- 1° Qui gouverna le Canada de 1629 à 1632 ?
- 2° Quels furent les principaux forts élevés sur la surface de la Nouvelle-France de 1620 à 1759 ?

3° Qui tenta de s'emparer de Québec en 1711. Le résultat de cette tentative ?

4° Quelles furent les causes de la défaite de Montcalm sur les Plaines d'Abraham ?

5° Dans quel but l'Union fut-elle imposée au Bas-Canada en 1840 ?

PÉDAGOGIE

$\frac{1}{2}$ heure

1° Différence entre le mode simultané et le mode mutuel.

2° Que faut-il faire avant de donner une leçon à apprendre aux enfants ?

3° Comment doit-on enseigner l'histoire du Canada ou l'Histoire-Sainte à de tout jeunes élèves ?

4° Différence entre les méthodes et les procédés.

5° Que doit faire un instituteur pour rendre son enseignement *clair et intéressant* ?

AGRICULTURE

$\frac{1}{2}$ heure

1° Qu'appelle-t-on *terres franches* ?

2° A quelle culture les terres franches conviennent-elles le mieux ?

3° Pourquoi faut-il *engraisser* les terres ?

4° Comment se procure-t-on les engrais verts ?

5° Qu'est-ce qu'un *silo* ?—son utilité.

LOIS SCOLAIRES

$\frac{1}{2}$ heure

1° Que faut-il entendre par *école dissidente* ?

2° L'instituteur est-il exempt de servir comme juré ?

3° Quels sont les fonctionnaires de l'enseignement primaire ?

4° Que désigne-t-on par le fonds des écoles publiques ?

5° Les évêques sont-ils membres de *droit* du Conseil de l'Instruction publique ou s'ils sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil ?

HYGIÈNE

$\frac{1}{2}$ heure

1° Quelle est la composition de l'air ?

2° Pourquoi ne faut-il pas garder de fleurs nuit dans sa chambre ?

3° Une bougie peut-elle rester allumée là où l'oxygène manque ?

4° Quel espace de temps devons-nous laisser écouler, après le repas, avant de prendre un bain.

5° Est-il hygiénique, en mangeant, de prendre une gorgée d'eau, de thé ou de café après chaque bouchée ?

BIEN-ÊANCES

$\frac{1}{2}$ heure

1° Convient-il de ramasser le mouchoir de qui que ce soit lorsqu'il est tombé à terre ?

2° A table, comment doit-on prendre le sel ?

3° Dans l'église, dans les appartements propres, en compagnie, où faut-il cracher ?

4° Vous faites monter un vieillard dans votre voiture, quel siège devez-vous lui donner ?

5° Convient-il de demander à une personne plus âgée que nous : " d'où elle vient, où elle va " ?

DESSIN

$\frac{1}{2}$ heure

Dessiner une feuille d'érable vue de face, de mémoire ou d'après nature (la nervure principale devra avoir $3\frac{1}{2}$ pouces de longueur).

GÉOGRAPHIE

1° Enumérez les provinces de la Confédération canadienne et indiquez la capitale de chacune d'elles.

2° Quelle est l'île la plus considérable des Antilles ?

3° La population des Etats - Unis ; les principales productions de cette république.

4° Quelle route suivriez-vous pour vous rendre de Londres à Calcuta ?

TENUE DE LIVRES

$\frac{1}{2}$ heure

1° 5 mars 1894. — Reçu de G. Lebrun à valoir sur son compte \$50. Ecrivez un reçu pour ce montant et signez ce reçu au nom de E. Giroux ?

2° Qu'entre-t-on au débit (ou au doit) du livre de caisse ? Rép. Les recettes d'argent.

3^o Qu'entre-t-on au crédit (ou à l'avoir) du livre de caisse ? Rép. Les déboursés.

4^o De quel côté du livre de caisse le marchand doit-il inscrire le capital en argent qu'il possède en commençant le commerce ? Rép. Au débit.

5^o Dans quels livres doit-on inscrire l'opération suivante : Vendu à Jos. Jobin, au comptant, 10 barils de farine à \$5 = \$50 ? Rép. Dans le livre de ventes et dans le livre de caisse.

Instruction religieuse

EXPLICATION LITTÉRALE ET SOMMAIRE DU CATÉCHISME DES PROVINCES DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA. OU LIVRE DU MAÎTRE A L'USAGE DES PERSONNES CHARGÉES DE FAIRE APPRENDRE AUX ENFANTS LE TEXTE DU CATÉCHISME

Par Ed. Lasfargues, Ptre, Supérieur du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec.

(Droits réservés.)

CHAPITRE PREMIER

(Suite.)

4. Q. Pourquoi Dieu vous a-t-il créé ?

R. Dieu m'a créé pour le connaître, l'aimer et le servir en ce monde et pour être heureux avec lui dans le ciel pendant l'éternité.

— Connaître Dieu c'est savoir que Dieu existe, savoir quelles sont ses perfections et savoir ce qu'il veut que nous fassions.

Aimer Dieu c'est nous attacher à lui et chercher à lui plaire.

Servir Dieu c'est obéir à sa sainte volonté en faisant ce qu'il commande.

Etre heureux avec Dieu c'est la récompense que Dieu donnera à ceux qui le connaissent, l'aiment et le servent, les autres ne seront pas heureux avec lui pendant l'éternité.

Dieu n'était pas obligé de nous donner cette récompense, et quand bien même il ne nous l'aurait pas promise, nous serions encore obligé de le connaître, de l'aimer et de le servir.

L'éternité est une durée qui ne finit jamais.

5. Q. Devons-nous prendre plus de soin de notre âme que de notre corps ?

R. Oui, nous devons prendre plus de soin de notre âme que de notre corps, parce qu'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps et qu'en la perdant nous perdons Dieu et le bonheur éternel.

— Notre âme est d'une nature bien supérieure à notre corps, cela signifie que notre âme est plus précieuse que notre corps.

Perdre son âme, c'est aller en enfer ; c'est aussi perdre Dieu et le bonheur éternel, parce que ceux qui vont en enfer ne verront jamais Dieu, et ne seront jamais heureux.

6. Q. Que devons-nous faire pour nous sauver ?

R. Pour nous sauver, nous devons adorer Dieu par la foi, l'espérance et la charité, c'est-à-dire, nous devons croire en lui, espérer en lui, et l'aimer de tout notre cœur.

— Adorer Dieu, c'est lui montrer par des actes intérieurs et extérieurs que nous le respectons comme le créateur de toutes choses et que nous l'aimons de tout notre cœur.

Nous témoignons à Dieu notre respect et notre amour par des actes intérieurs, en pensant à lui, en lui parlant avec soumission ; par des actes extérieurs en faisant des actes de religion avec ou devant d'autres personnes. Ces actes intérieurs et extérieurs sont nécessaires pour adorer Dieu véritablement.

C'est par la foi que nous croyons en Dieu, c'est par l'espérance que nous espérons en lui, c'est par la charité que nous l'aimons de tout notre cœur.

PARTIE PRATIQUE

Langue française

I

LECTURE

LE VIN

La vendange est faite ; le raisin récolté dans le vignoble a été versé dans une vaste cuve. On va maintenant le fouler. Le fou-

leur descend dans la cuve, et là il danse, *trépigne*, *piétine* le raisin. Le foulage terminé, le jus est laissé dans la cuve, il fermente, il *bouillonne* bientôt, la peau, les grains, les grappes viennent flotter à la surface, le liquide s'éclaircit et au bout d'une semaine on peut soutirer.

EXPLICATIONS

Le *vin* : le mot *vinification* désigne l'ensemble des opérations par lesquelles on transforme en vin le jus du raisin. Citer quelques dérivés de *vin* : *vinaux*, *vinaiigre*, *vinasse*, etc. = *Vendange* : la récolte du raisin.—du même mot on avait tiré le nom du mois d'octobre dans le calendrier républicain : *vendémiaire*. = *Le vignoble* : se dit d'une très grande étendue de terrain plantée de *ceps* de vigne.—une *vigne* désigne le vignoble plus ou moins grand,—un pays *vignoble*? = *Cuve* : un grand vase fait de *douves* réunies par des *cercles*; *cuvette*, *cuveau* sont des diminutifs de *cuve*, désignent de petites cuves. = *Fouler* : en parlant du raisin, écraser les grains pour en faire couler le jus. = *Trépigne* : frappe vivement et fortement avec ses pieds ; —on trépigne de joie, de colère. = *Piétine* : marche à pas pressés, sur place,—dérivé de *piéd*, comme *piéton*, *piétiner*. = *Le jus* : on dit le *moût* du jus ainsi mêlé au *marc*. = *Bouillonne* : comme le liquide qui bout, laisse échapper à la surface de petites bulles de gaz. = *Soutirer* : tirer en bas, en dessous, à l'aide d'un robinet, d'une *cannelle*.

II

DICTÉE

L'ABSOUTE DES MARINS A ALGER

Nous avons voulu assister aux vêpres dans l'église de Notre-Dame d'Afrique, et nous y avons été témoins d'une cérémonie touchante qu'on ne voit nulle part ailleurs, je pense : l'absoute des marins naufragés, dont les corps reposent dans l'immense sépulcre de la Méditerranée. A l'issue des vêpres, les chantres

entonnent tout à coup le *Libera*. Le prêtre officiant revêt son *écharpe* de deuil ; la croix, suivie du clergé, s'avance dans la *nef* comme pour un enterrement vers la porte de l'église. Sur la terrasse qui couronne le *promontoire*, se *rangent* le clergé et la foule. Le portecroix va se placer entre les deux *acolytes* au bord de l'escarpement, le prêtre officiant se met en face, et n'en est séparé que par un drap mortuaire porté par quatre enfants de chœur ; puis il récite les prières de l'absoute, il jette vers la mer quelques gouttes d'eau bénite, et, levant les mains, il bénit cette tombe où tant de malheureux gisent ensevelis. Rien n'égale la solennité touchante et la grandeur dramatique de ce spectacle.

O vous tous, pensais-je, *qui dormez dans les plus funèbres de la mer*, n'avez-vous pas tressailli ? Ne vous êtes-vous pas réveillés de votre sommeil ? Ces murmures et ces chants que vous avez dû entendre, ce ne sont pas les vents qui soulèvent les flots, ce ne sont pas les navires encombrés de vos frères vivants qui sillonnent la mer, ce sont des prières, des cris vers Dieu, qui sollicitent pour vous la résurrection et la vie.

A.-B. ROUTHIER.

(A travers l'Espagne et le nord de l'Afrique.)

EXPLICATIONS DE MOTS. — *Eglise* : nom commun quand il signifie le temple catholique ; nom propre quand il signifie l'ensemble de tous les fidèles. — *Absoute* : ensemble de cérémonies, et de prières récitées ou chantées près du cercueil dans les enterrements. — *Issue* : nom commun, lieu par où l'on sort, événement qui termine une affaire ; ne pas confondre avec *issu*, *issue* adjectif (du vieux français *issir*, sortir). Moïse est *issu* (descendu) de la race d'Abraham. — *Echarpe* : large bande d'étoffe qui se porte en ceinture ou sur une épaule en croisant sur la poitrine. L'écharpe dont il est question ici se nomme *étole*. — *Nef* : navire, une nef voguant sur les ondes, (surtout employé en poésie). L'Eglise étant comparée à la barque de Pierre, on donne le nom de *nef* à la partie de l'église qui s'étend du portail au chœur. — *Promon-*

toire: cap élevé d'où l'on voit au loin sur la mer.—*Acolytes*: (du grec) serviteur, compagnon, les acolytes sont les clercs qui portent les chandeliers à la grand'messe ou à la procession ou encore à un service funèbre.—*Qui dormez dans les plis funèbres de la mer*: qui êtes morts ensevelis dans les vagues de la mer.

EXERCICES—*revêt*: (verbe revêtir) se conjugue comme *vêtir*: je vêts, nous vêtions, je vêtis, je vêtis, je vêtirai, je vêtirais, que je vête, que je vêtisse, vêtant, vêtu, vêtue. Mots de la même famille: veste, veston, vêtement, revêtement.—*Se rangent*: sujet: *le clergé et la foule*.—*Eau bénite*: *bénir* a plusieurs significations. Il signifie d'abord consacrer, sanctifier par des prières spéciales et des cérémonies faites par le prêtre; dans ce cas le participe passé est *béni*, *bénite*: chapelet *béni*, image *bénite*. Il signifie encore appeler les bénédictions, les grâces de Dieu: glorifier; faire fructifier: Jacob en mourant a *béni* ses enfants. J'ai *béni* Dieu de sa bonté, Le Seigneur a *béni* mes travaux. "Venez les *bénis* de mon Père." Donner raison de l'accord ou du non-accord des participes passés de toute la dictée.

Exercices d'invention et de rédaction

I

L'élève devra répondre aux questions suivantes:

Que voit-on dans une chambre? dans une cuisine? dans une salle à manger? dans un buffet? dans une armoire? dans une bibliothèque? dans une cave? dans un grenier? dans une grange? dans une écurie? dans une étable? etc.

II

Recherche des mots.—Aujourd'hui, mes chers enfants, nous allons trouver des mots. Partons du mot *mer*, étendue d'eau salée. Les hommes qui vont sur la mer s'appellent des ... *marins*, des *matelots*, qui ont pour chefs des ... *capitaines de vaisseaux*, des *amiraux*, et qui voyagent sur des...*navires*, des *vaisseaux*... Le commerce qui s'effectue

sur mer est le commerce... *maritime*... Les différentes parties de mer se nomment... *golfe*, *anse*, *baie*, *détroit*, *canal*, *rade*... Une étendue de mer parsemée d'îles est un... *archipel*. La mer qui est entre l'Europe et l'Amérique se nomme l'Atlantique. Que veut dire être en *pleine mer*? Les ruines d'un navire, flottantes ou jetées à la côte, sont des... *épaves*. Comment peut être la mer?... *Calme*, *agitée*, *houleuse*, *grosse*, *haute*, *basse*. Le mouvement périodique des eaux de la mer est la... *marée* qui a son... *flux* et son... *reflux*. Le vent, sur la mer, produit des... *vagues*, des... *lames*. Connaissez-vous des plantes marines?... du *varech*... des *algues*. A l'aide de quel instrument les marins se dirigent-ils sur la mer? A l'aide de... la *boussole*. De quoi se compose une boussole? Les navires n'ont-ils pas autre chose encore pour se guider la nuit? Qu'appellez-vous *phares*? Les voleurs de mer s'appellent des... *pirates*. On dit: *salé comme... la mer*;—d'une chose difficile, c'est... *la mer à boire*;—d'un homme qui a une soif très vive, qu'il avalerait... *la mer et les poissons*.

Vous allez maintenant me répéter tout ce que vous avez retenu de chaque terme souligné.

III

LETTRE DE DEMANDE

SUJET.—Un jeune ouvrier écrit au directeur d'un grand établissement industriel pour lui demander du travail dont le produit nourrir sa mère, veuve depuis peu de temps. Connaisant la générosité du directeur, il dit qu'il espère trouver en lui un bienfaiteur et un père.

PLAN

Date.

Subscription.

INTRODUCTION.	{	Objet de la lettre.
CORPS.	{	Etat misérable de ma famille. Mes nouveaux devoirs. Générosité du directeur. Mes promesses.
FINALE.	{	Mon espoir.

Signature.

DÉVELOPPEMENT

X..., le...

Monsieur le Directeur,

Permettez à un jeune ouvrier inoccupé actuellement de venir vous demander du travail dans l'important établissement industriel à la tête duquel vous vous trouvez.

Je suis le fils aîné d'une pauvre famille, dont le père vient de mourir, laissant une veuve et plusieurs enfants, aujourd'hui sans ressources, dans un état voisin de la misère. Ce terrible malheur qui nous a frappés, m'a par conséquent fait l'unique soutien des miens, au nom de qui je viens vous prier respectueusement d'examiner ma demande, avec votre bienveillance et votre générosité bien connues.

Si j'ai le bonheur d'obtenir la faveur que je sollicite, je puis vous assurer, Monsieur le Directeur, que je saurai m'en rendre digne : je ferai tout mon possible pour accomplir convenablement la tâche que vous m'imposerez.

Connaissant votre cœur si compatissant, j'ose espérer trouver en vous un bienfaiteur et un père. Aussi est-ce avec la plus entière confiance que j'attends votre décision.

Je suis, Monsieur le Directeur, avec le plus profond respect,

Votre dévoué serviteur,

X.

A Monsieur X..., Directeur de....

Un nouvel inspecteur d'écoles

Au mois d'août dernier, la *Gazette Officielle de Québec* annonçait la nomination de M. L.-A. Guay, ancien instituteur, comme inspecteur des écoles du comté de Lotbinière et d'une partie du comté de Mégantic.

Nos compliments à M. Guay et nos meilleurs souhaits dans l'accomplissement des devoirs importants et difficiles qu'il aura à remplir.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

Au commencement de l'année, il serait sage de consacrer à la révision des leçons de l'année précédente tout le temps nécessaire.

TWENTY-EIGHTH LESSON

Dites à la classe, en vous montrant de la main : My name is. (continuez la phrase en ajoutant ces trois mots votre nom.)

Vous adressant ensuite à chaque élève successivement et commençant toujours par ceux qui comprennent déjà un peu l'anglais, dites : What is MY name ? Que chaque élève réponde : It is Mister. (le nom) ; si c'est une institutrice : it is Miss. (le nom).

Adressez à chaque élève la question : What is YOUR name ? Rép : It is. (nom).

Montrez chaque élève successivement et demandez au voisin : What is HIS name ? que le voisin réponde : It is. (nom).

Dans une école de filles la question serait : What is HER name ? Rép : It is. (nom).

Ecrivez au tableau les questions suivantes ; exigez que les élèves les copient et qu'à la suite de chaque question ils écrivent les réponses qu'ils devront trouver eux-mêmes :

Questions. Réponses.

What is my name ? It is Mister ou Miss. (votre nom).

What is your name ? It is. (le nom de celui auquel vous parlez.)

Montrant un élève :

What is his name ? It is. (le nom de celui de qui vous parlez.)

ou parlant d'une fille,

What is her name ? It is. (le nom de celle de qui vous parlez.)

PREMIERS PRINCIPES DE TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

COMPTE DE CAISSE

Les recottes et les dépenses sont inscrites dans le compte de caisse.

Dr. CAISSE Cr.

Au DÉBIT, c'est-à-dire au côté GAUCHE, inscrivez toutes les sommes d'argent reçues, que ce soit du propriétaire ou des étrangers.

DÉBITER le compte de Caisse, c'est inscrire une somme au DÉBIT, c'est-à-dire au côté GAUCHE de ce compte.

L'abréviation des mots DÉBIT ou DÉBITEUR est Dr.

Au CRÉDIT, c'est-à-dire au côté DROIT du compte de caisse, inscrivez toutes les sommes PAYÉES.

CRÉDITER le compte de Caisse, c'est inscrire une somme au CRÉDIT, c'est-à-dire au côté DROIT de ce compte.

L'abréviation des mots CRÉDIT ou CRÉDITEUR est Cr.

EXEMPLE

Sommes qui doivent être entrées au compte de caisse

1. Commencé avec de l'argent.....	\$12 00
2. Reçu de l'argent.....	3 50
3. Payé de l'argent.....	4 25
4. Payé.....	3 25
5. Reçu.....	8 75
6. Payé.....	3 50
7. Reçu.....	5 10
8. Reçu.....	4 70
9. Payé.....	6 15
10. Payé.....	2 85
11. Payé.....	1 75
12. Reçu.....	11 20

Dr. Caisse. Cr.

SOMMES REÇUES				SOMMES PAYÉES			
1	\$	12		3		4	25
2			3 50	4		3	25
5			8 75	6		3	50
7			5 10	9		6	15
8			4 70	10		2	85
12			11 20	11		1	75
						Balance.....	23 50
			45 25				45 25

Total des sommes reçues\$45.25

“ “ payées..... 21.75

Reste ou balance en caisse..... \$23.50

QUESTIONS SUR L'EXEMPLE PRÉCÉDENT.—1. Dans quel compte faut-il inscrire le 1er item : Commencé avec \$12? *Rép.* Dans le compte de caisse.—2. De quel côté du compte de caisse faut-il l'inscrire? *Rép.* Du côté du débit.—3. Pourquoi faut-il l'inscrire au débit? *Rép.* Parce que toutes les sommes sont inscrites au débit du compte de caisse. *Mêmes questions au sujet du second item : Reçu de l'argent, \$3.50.*—4. Dans quel compte faut-il inscrire le 3ième item : Payé \$4.25? *Rép.* Dans le compte de caisse.—5. De quel côté du compte de caisse faut-il inscrire le 3ième item? *Rép.* Du côté du crédit.—6. Pourquoi faut-il inscrire le 3ième item au crédit? *Rép.* Parce que toutes les sommes payées sont inscrites au crédit du compte de caisse, etc., etc.—7. Quel est le total des recettes ou des sommes reçues? *Rép.* \$45.25.—8. Quel est le total des déboursés, c'est-à-dire des sommes payées? *Rép.* \$21.75.—9. Quelle est la balance en caisse, c'est-à-dire combien reste-t-il d'argent? *Rép.* \$23.50.—10. Comment trouve-t-on la balance en caisse? *Rép.* La balance en caisse se trouve en soustrayant le total du crédit, c'est-à-dire du total des sommes payées du total du débit, c'est-à-dire du total des sommes reçues.

J. AHERN.

Mathématiques

M. J. Ahern commencera dans le prochain numéro de l'*Enseignement primaire* un cours d'arithmétique, de toisé et d'algèbre.

La "Revue Canadienne"

Sommaire du numéro de septembre 1894 : *Les Nazaréens*, E. Aubert; *Le Fort et le Château St-Louis*, E. Gagnon; *Aventures et dangers de mort*, l'abbé F.-X. Burque; *Chronique du mois*, ***; *Les Bostonais*, J. Lespérance; *A travers les livres*.

Le "Naturaliste Canadien"

Voici le sommaire de cette intéressante revue pour le mois d'août dernier :

Cours d'entomologie populaire, G. Beauharnois, (Suite).—Formation du Saguenay, P. H. Dumais, (Suite).—Nos amies les mouches (Suite et fin).—Bibliographie—La Presse.—*Biologia Centrali-Americana*.—SUPPL.—Traité de Zoologie (Suite).

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 17 août 1894, de faire les nominations suivantes, savoir :

MM. John English et Charles Dépré, commissaires d'écoles pour la municipalité de "L'Anse-au-Griffon", comté de Gaspé, en remplacement de MM. Nicolas Godreau et Herménégilde Boulet, étant de charge.

M. David Tessier, commissaire d'écoles pour la municipalité de la ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, en remplacement de lui-même.

MM. Léon Descarries et Jean-Baptiste Roy, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Côte-de-N.-D.-de-Liesse, comté de Jacques-Cartier, en remplacement de MM. Léon Groulx et Téléphore Gaugéan, dont le mandat est expiré au mois de juillet 1894.

M. Alfred Roy, fils de Zéphirin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Blaise, comté de Saint-Jean, en remplacement de M. Cyrille Samoisette, élu en juillet dernier, mais qui n'était pas éligible, vu qu'il n'était pas propriétaire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 24 août 1894, de faire les nominations suivantes, savoir :

M. Moïse Valiquette, commissaire d'écoles pour la municipalité de Stukely-Nord, comté de Shefford, en remplacement de lui-même.

M. Victor Paquette, jnr, syndic d'écoles pour la municipalité de village de Saint-André, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. F.-X. Cstonguay.

M. Rodney-H. Reynolds, commissaire d'écoles pour la municipalité de Clarenceville, comté de Missisquoi, en remplacement de M. A.-T. Hunter.

M. H.-A. Pangbarn, syndic d'écoles pour la municipalité de Coteau Landing, comté de Soulanges, en remplacement de lui-même.

M. Abel-A. Heath, commissaire d'écoles de la municipalité de Barnston, comté de Stanstead, en remplacement de M. Clarence-L. Hill, décédé.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 17 août (1894), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Anne-de-Stukely, comté de Shefford, les lots suivants du cadastre, savoir : 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899 et 900, et les annexer, pour les fins scolaires, à Ely-Sud, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1895.


GEDRON OUMET,
Surintendant.

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUEL, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

— e RELIEUR e —

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL,

Il y aura bientôt *trente ans* que je dirige une maison de reliure à Québec. Durant ce long espace de temps, je n'ai eu qu'à me féliciter des encouragements que m'ont accordés les membres du clergé et tout le public en général. Je tiens donc à remercier sincèrement ceux qui se sont adressés à moi dans le passé les priant d'agréer mes sentiments de la plus vive reconnaissance.

A l'avenir, je continuerai comme par le passé à exécuter toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION de LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis.

Je m'occupe spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Je relie les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* à des conditions très avantageuses. J'offre aussi des conditions particulières aux Messieurs du clergé. Quant au public en général, je puis le satisfaire à des prix très avantageux.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, CÔTÉ LAMONTAGNE, QUÉBEC

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA CÔTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques. — Livres de prix. — Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation — Rôle d'évaluation Rôle de perception — Livre de Cais pour municipalité.